
Développer sa mobilité dans l'agglomération : quelles solutions aujourd'hui ?

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

- **COMMUNIQUÉ DE PRESSE (page 3)**

- **100% DU TERRITOIRE CIRCULABLE EN BUS (page 4)**

 - Pérennisation de la ligne L (Landeronde)
 - Expérimentation de la ligne T (Thorigny-Fougeré)
 - Une nouvelle solution d'autopartage (Le Tablier)

- **LE BUS SE MET AU VERT (page 5)**

 - GNV : réduction des émissions de CO2
 - Une première mondiale : un véhicule hydrogène 100% local et vert
 - 2 véhicules électriques pour compléter la flotte

- **DOUBLER LA PART MODALE DU VÉLO (page 6)**

 - Des box à vélos sécurisés dans l'agglomération
 - Un parc à vélo et des abris vélos à La Roche-sur-Yon
 - Une Maison du vélo depuis 2018
 - Des aides à l'acquisition

- **AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES (page 8)**

 - Les aménagements récents

- **FORMATIONS À LA MOBILITÉ (page 9)**

 - Education auprès des scolaires
 - Education auprès des seniors

- **ACCOMPAGNER LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS (page 10)**

 - Le Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE)
 - Des trottinettes électriques en prêt
 - Un vélo-courrier
 - Une formation à l'éco-mobilité et à la sécurité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La mobilité durable est au cœur des enjeux de la transition énergétique et constitue un axe d'avenir pour les villes de taille moyenne et leurs intercommunalités.

L'Agglomération de La Roche-sur-Yon, accompagnée par le réseau de bus Impulsyon et de multiples partenaires, a développé depuis 2015 une stratégie pour favoriser l'utilisation de modes de déplacement accessibles et respectueux de l'environnement à travers son Plan global de déplacements.

Il s'illustre notamment par : un réseau de bus urbain et péri-urbain permettant aux Agglo-Yonnais de sillonner leur territoire dans son ensemble, l'aménagement de pistes cyclables et un service dédié aux deux-roues avec la Maison du Vélo ou encore un Plan de déplacement inter-entreprises, soit autant de dispositifs qui accompagnent le développement d'une mobilité sécurisée, propre et favorisant la multi-modalité.

Dans le cadre de la 20^{ème} édition de la Semaine européenne de la mobilité, l'Agglomération vous invite à découvrir quelques-uns de ces dispositifs.



100% DU TERRITOIRE CIRCULABLE EN BUS

L'Agglomération développe chaque année son réseau de transport en commun pour permettre aux habitants de voyager sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, 18 lignes régulières fonctionnent toute l'année (été compris) avec une amplitude de desserte de 6h20 à 20h30. 3 nouvelles communes se sont vues proposer des lignes expérimentales en 2020 et 2021 : Landeronde, Thorigny et Fougeré.

Pérennisation de la ligne L (Landeronde)

Entre le 26 octobre 2020 et le 1^{er} septembre 2021, une nouvelle ligne a été proposée en expérimentation entre La Roche-sur-Yon et Landeronde. Au regard des chiffres de fréquentation (moyenne de 60 à 70 voyages par jour), le conseil communautaire a décidé de pérenniser cette ligne pour en faire un itinéraire fixe sur le territoire. Ainsi, depuis le 2 septembre 2021, les voyageurs qui le souhaitent peuvent relier les deux communes en 31 minutes (17 arrêts). Les voyageurs au départ de Landeronde ont également la possibilité, via cet itinéraire, de rejoindre la gare SNCF de La Roche-sur-Yon en 26 minutes et le complexe aquatique en 21 minutes.

Depuis la pérennisation de la ligne, le tracé a également été revu afin d'être adapté à l'usage des voyageurs : desserte des établissements scolaires du boulevard Arago et deux nouveaux arrêts dans les quartiers résidentiels (Guibretière et Mâgnou). Cette adaptation a permis non seulement une desserte plus attractive pour les habitants de Landeronde mais également un apport de confort aux voyageurs en heure de pointe. Aujourd'hui, la ligne compte en moyenne 140 voyages par jour.

Expérimentation de la ligne T (Thorigny-Fougeré)

Depuis le 2 septembre au jusqu'au 31 décembre 2021, les usagers peuvent tester cette nouvelle ligne expérimentale. 4 allers et 4 retours quotidiens sont programmés du lundi au vendredi (en période scolaire et durant les vacances scolaires) ainsi que 3 allers et 4 retours le samedi. Sont desservis : 3 arrêts entre le bourg de Thorigny (Puits Pellerin, salle polyvalente de Thorigny, salle polyvalente de Fougeré) et la Place Napoléon à La Roche-sur-Yon (arrêt Hippopotame).

Depuis la mise en place de l'expérimentation, 25 à 30 voyages sont effectués par jour dont 20 le matin (prédominance de collégiens).

Une nouvelle solution d'autopartage (Le Tablier)

La commune du Tablier expérimentera d'ici début octobre (date prévisionnelle) et pour une année un nouveau dispositif d'autopartage gratuit. L'activité d'autopartage est définie par l'article L.1231-14 du code des transports comme : « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée. » L'autopartage réduit la dépendance à la voiture et favorise le report vers d'autres modes de mobilité. En ce sens, il réduit la consommation d'énergie et les émissions de polluants. Coordonnée sur la commune du Tablier par une association d'usagers locaux, l'Agglomération mettra à leur disposition un véhicule électrique, une borne de recharge, une boîte à clés et une solution digitale générant des codes d'accès.

LES CHIFFRES CLEFS

- + 35 % de voyages entre 2013 et 2019 soit plus de 830 000 voyages par an
- 2 295 000 voyages en 2020 (impact COVID : confinements, couvre-feu et autres restrictions...)
- Plus de 14 000 voyages par jour depuis la rentrée de septembre 2021 et une remontée en cours vers 15 000 voyages par jour (même niveau que 2019)
- 2 350 000 km parcourus sur l'Agglomération en 2019 et plus de 2 465 000 kms prévus en 2021 (augmentation par rapport à 2019 notamment avec la ligne Landeronde, la ligne 4 prolongée au Nord et des renforts en heures de pointes)
- Plus de 2 650 abonnés annuels/mensuels entre 2013 et 2019 (soit + 57 %). En date du 15 septembre 2021, le nombre d'adonnées vient de dépasser le chiffre de 2019 à la même époque.
- 96 % des quais de bus et 100 % des véhicules sont accessibles.



LE BUS SE MET AU VERT

La Roche-sur-Yon Agglomération possède le 2^{ème} réseau de transport urbain de France à avoir signé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) la Charte Objectif CO2 et à avoir obtenu le Trophée objectif CO2 début 2017. Cette charte et par extension ce trophée engagent les collectivités et les entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé, en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO2.

GNV : réduction des émissions de CO2

Le réseau de transport public Impulsyon s'est engagé auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération à réduire ses émissions de CO2 grâce à l'acquisition de nouveaux véhicules moins polluants. 2 bus GNV circulent déjà sur le territoire. Un 3^{ème} (de 150 places) est venu compléter la flotte actuelle depuis septembre. L'engagement d'Impulsyon est également visible sur la maintenance de ses véhicules et la formation de ses conducteurs. En optant pour une éco-conduite, il est en effet possible de diminuer notablement les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, tout en faisant des économies. La conduite « intelligente » permet en effet de réduire de 5 à 15 % sa consommation de carburant. Depuis la rentrée de septembre, 13 cars scolaires roulent également au GNV.

Le GNV, ou le bioGNV, qu'est-ce que c'est ?

Comparé au gazole, le GNV peut réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre, de 30 à 70 % les émissions d'oxydes d'azote et drastiquement les émissions de particules fines responsables de la pollution de l'air. De plus, le biogaz peut être produit localement, grâce à la méthanisation de déchets verts. Il alimente depuis 2018 la station GNV installée dans la zone d'activités de la Folie à La Chaize-le-Vicomte.

Une première mondiale : un véhicule hydrogène 100% local et vert

À partir du 11 octobre, Impulsyon sera également le premier réseau français à utiliser un bus à hydrogène vert. Les avantages sont multiples : un véhicule 100% propre (0 g de CO2, de particules fines et autres gaz polluants) et sans aucun bruit de moteur, il est aussi plus confortable pour ses passagers car le moteur électrique ne génère aucune vibration.

D'une longueur de 12 m (largeur 2,50 m / hauteur 3,36m), il circulera en essai sur l'ensemble des lignes du réseau (lignes urbaines et périurbaines). Un travail collaboratif sera mis en place avec le CNAM de La Roche-sur-Yon (apprentis ingénieurs BAC +5) et les experts du groupe RATP pour analyser le comportement du véhicule afin de le déployer sur les lignes les plus appropriées par la suite. Composé de 3 portes avec accès et place PMR, il pourra transporter jusqu'à 100 voyageurs, à l'instar d'un bus standard et se rechargera en moins de 10 minutes (le rechargement s'effectuera à la future station-service multi-énergies inaugurée le 7 octobre prochain sur l'ancien site de production Michelin).

Un bus hydrogène, comment cela fonctionne ?

Un bus hydrogène est un bus à moteur électrique donc la production d'électricité requise pour le faire fonctionner, ainsi que tous les « accessoires » (matériel embarqué, chauffage, ports USB...), est assurée directement dans le bus grâce à une pile à combustible.

37,5 kg d'hydrogène vert comprimés à 350 bars sont stockés dans les bouteilles situées sur le toit du bus, à l'avant. Cet hydrogène est utilisé pour alimenter la pile à combustible (située sur le toit à l'arrière), dont le rôle est de transformer l'hydrogène en électricité grâce à une réaction chimique qui ne rejette que de l'eau pure. Cet électricité produite à bord du véhicule alimente des petites batteries qui vont-elles-mêmes alimenter le moteur électrique du bus.

2 véhicules électriques pour compléter la flotte

Le réseau de bus Impulsyon dispose également de deux véhicules 100 % électriques : un minibus pour le transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite et une navette blue-bus de 22 places.



DOUBLER LA PART MODALE DU VÉLO

Un des objectifs du Plan Global de Déplacements est de favoriser les déplacements alternatifs à l'automobile et particulièrement de doubler la part modale du vélo de 2 à 4%. Dans ce cadre, l'Agglomération a élaboré un Schéma Directeur des Déplacements Doux orienté vers la pratique du vélo.

Des box à vélos sécurisés dans l'agglomération

Afin de favoriser la pratique du vélo et d'accompagner le changement, l'Agglomération a souhaité implanter des stationnements vélos sécurisés sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2018, 29 box à vélos sécurisés gratuits et en libre-service ont ainsi été installés à proximité d'équipements fréquentés, d'arrêts de transport en commun ou de zones de stationnement pour favoriser l'intermodalité dans 9 communes de l'agglomération. Ils seront complétés par le déploiement de 12 box individuels (24 places) fin 2021.

Un parc à vélo et des abris vélos à La Roche-sur-Yon

A La Roche-sur-Yon, un **parc à vélos collectif** et sécurisé a été mis en place en octobre 2020 sur le parvis de la gare, à proximité de la passerelle. Accessible gratuitement 24h/24h - 7/7, il est composé de 30 places, dont 10 pour des vélos à assistance électrique.

Depuis cette rentrée de septembre, de nouveaux abris-vélos ont débuté leur déploiement sur La Roche-sur-Yon : les usagers auront ainsi également la possibilité de garer leurs deux-roues dans des abris-vélos couverts sur les principaux équipements publics yonnais. **8 abris-vélos** (8 places chacun) investiront l'espace public avant la mi-novembre sur différents sites : le complexe sportif des Terres-Noires (terrain de squash/tennis), les maisons de quartier du Pont-Morineau et de Saint-André d'Ornay, le stade Jules-Ladoumègue, l'espace Prévert, le Cyel, la médiathèque Benjamin-Rabier/le Grand R et la mairie annexe du Bourg-sous-La Roche.

En complément, **3 parkings de proximité** (gratuits) sur lesquels se situent des box vélos ont été mis en place depuis 2019 à La Roche-sur-Yon :

- place Monseigneur Deval / Boulevard Rivoli (150 places) ;
- place des Frères Batiot / La Simbrandière (86 places) ;
- place Olivier de Serres / Boulevard Sully (220 places).

Pensés pour accompagner au mieux les automobilistes dans leur trajet domicile-travail, leur utilisation donne également accès à des tarifs préférentiels pour le transport en bus.

Un plan vélo pour La Roche-sur-Yon

Labellisée « 3 vélos » par le Tour de France en mai dernier, La Roche-sur-Yon souhaite développer les modes doux au quotidien (trajets domicile-travail), sécuriser les déplacements des usagers du cycle et permettre un stationnement plus facile des vélos sur la commune. C'est pourquoi elle a mis en place un comité d'aménagement composé d'élus, d'association d'usagers, d'habitants et de techniciens pour la réalisation d'un plan vélo pour la ville. Plusieurs réunions autour des questions d'itinéraires et de stationnement ont d'ores et déjà été organisées afin d'aboutir à un plan finalisé pour le début de l'année 2022.

Une Maison du vélo depuis 2018

Lieu de ressources et d'animations, la Maison du vélo s'est installée à La Roche-sur-Yon en 2018. Sa position centrale sur le territoire lui confère un statut stratégique, à la confluence des grands axes de circulation et des pôles multimodaux (bus et train).

Le vélo est mis à l'honneur autour de 3 axes répartis dans un espace de 120m² : le vélo utilitaire, le vélo loisirs et le vélo sport. Le public agglo-yonnais est ainsi accompagné dans toutes ses démarches : ateliers participatifs de réparation « Brico Vélo », vélo école, conseils et animations, recyclage et adoption de vélo, marquage antivols, balades et pratiques sportives.

En complément, la Maison du vélo propose la location de 300 vélos à assistance électrique (VAE) et de 70 vélos classiques. Les réservations sont exclusivement réservées aux habitants de l'une des treize communes de l'agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile. Pour les salariés, la prime transport est également valable sur les locations de vélos. 50 % du montant de la location est pris en charge par l'employeur en cas de location mensuelle ou annuelle.

Des aides à l'acquisition

L'Agglomération propose des aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos ou familiaux et de vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences.

✓ **Vélos à assistance électrique**

L'aide pour les Agglo-Yonnais est fixée à 100€ pour les VAE dont la valeur n'excède pas 1500 €. Le vélo à assistance électrique devra être acquis auprès des vélocistes partenaires sur le territoire (liste sur www.larochesuryon.fr)

✓ **Vélos familiaux ou vélos cargos**

L'ouverture du dispositif aux vélos spéciaux (biporteurs ou triporteurs), à assistance électrique ou non, doit permettre de faire émerger de nouvelles formes de mobilité pour les familles ainsi que pour les professionnels établis sous forme d'entreprise individuelle, utilisant un vélo de charge comme outil professionnel. Ces vélos à 2 roues (biporteurs) ou 3 roues (triporteurs) permettent de transporter aussi bien des enfants que des courses ou des charges. La subvention est fixée à 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 400 € pour un vélo neuf et 200 € pour un vélo d'occasion.

✓ **Vélos adaptés aux personnes en situation de déficiences**

Un dispositif permet également l'aide à l'achat de tricycles, tandems, handbikes, vélos pousseurs (motorisés ou non) à adapter sur des fauteuils roulants. Cette subvention est accordée aux Agglo-Yonnais (à partir de 6 ans pour les enfants) qui reçoivent une prescription médicale et/ou l'avis d'un ergothérapeute ou aux structures associatives dont l'objet social est l'accueil ou la résidence de personnes en situation de déficiences. Le coût de ces appareils peut être en partie pris en charge par des organismes tels que la CPAM, la MDPH, les mutuelles ou les comités d'entreprises. L'Agglomération finance 80 % du reste à charge dans la limite de 400 €.

LES CHIFFRES CLEFS

- 29 box à vélos installés sur les communes de l'agglomération et 1 parc à vélo collectif à la gare (30 places)
- 3 parkings de proximité à La Roche-sur-Yon
- 300 VAE et 70 vélos classiques en location à la Maison du Vélo



AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES

Pour faciliter la pratique du vélo dans le cadre de déplacements quotidiens (travail, école, courses) ou de proximité, la Ville et l'Agglomération aménagent chaque année des pistes dédiées ou partagées sur le territoire.

Les aménagements récents

Pour accompagner au mieux la phase de déconfinement, la Ville mettait en place il y a un an des aménagements cyclables temporaires dont un giratoire expérimental à l'angle des **rues Pompidou, de Gaulle et du boulevard d'Italie**. Depuis cet été, ces aménagements ont été pérennisés. Deux **nouveaux giratoires sécurisés et des bandes cyclables** sont venus compléter le dispositif, soit un linéaire cyclable de 600 m au total.

Depuis la fin août 2021 et jusqu'au printemps 2022, une nouvelle **liaison douce** est en phase d'aménagement **pour relier le Bourg-sous-La Roche au lycée nature** sur un linéaire d'un kilomètre. Ce nouvel itinéraire a pour objectif de sécuriser les piétons (lycéens majoritairement) tout en minimisant les impacts sur les écosystèmes présents, notamment via un travail important sur le choix de l'éclairage public.

Dans le cadre du développement de sa politique vélo, le Département de la Vendée a souhaité créer **une liaison cyclable entre La Roche-sur-Yon et le littoral**. Cet itinéraire d'environ 72 km prend son départ place Napoléon, passe par la commune d'**Aubigny-Les Clouzeaux**, puis traverse le Pays des Achards pour rejoindre les Sables d'Olonne. La première phase de ce nouveau tronçon (11,4 km en tout) est située sur l'agglomération. Elle est actuellement en cours de finalisation. Une seconde phase interviendra en 2022 et comprendra notamment la création d'une aire de pique-nique.

LES CHIFFRES CLEFS

- Environ 90 km d'aménagements cyclables à La Roche-sur-Yon
- Près de 197 km d'itinéraires vélos aménagés à l'horizon 2030 sur l'agglomération
- 3 millions d'euros sont dédiés à la création de pistes cyclables sur le mandat 2021-2026 de l'Agglomération



FORMATIONS À LA MOBILITÉ

Education auprès des scolaires

Le Service éducation aux risques routiers de l'Agglomération intervient à l'année auprès des scolaires pour les sensibiliser à différents modes de transport.

Depuis la création d'une réglementation dédiée à l'utilisation des Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM) - comme les trottinettes électriques - par le décret du 23 Octobre 2019, le code de la route reconnaît les EDPM comme une nouvelle catégorie de véhicules et en définit le statut. Il fixe notamment leurs caractéristiques techniques, les règles de circulation et de stationnement et précise les sanctions en cas de non-respect de ces règles. L'émergence de ces nouveaux moyens de déplacements a mis en évidence la nécessité de faire évoluer les actions d'éducation aux risques routiers en se rapprochant au plus près du public visé. C'est pourquoi en novembre et décembre 2020, les agents du service Education aux Risques Routiers sont intervenus auprès des 1250 collégiens issus des classes de 6^{ème} (45 classes) de 8 collèges publics et privés de l'agglomération pour assurer une formation théorique aux risques liés à la conduite d'un EPDM. L'objectif était de favoriser l'autonomie et la responsabilité des jeunes utilisateurs sur la voie publique. Une deuxième session d'interventions dans les collèges est prévue en 2021.

Education auprès des seniors

En collaboration avec l'espace Entour'âge, le Service Education aux Risques Routiers de l'Agglomération intervient auprès du public senior pour les sensibiliser gratuitement aux nouvelles pratiques de déplacement : contresens cyclable, zones de rencontre, signalisation, bon positionnement sur la chaussée etc.

La prochaine session aura lieu le jeudi 23 septembre entre 9h et 13h (venir équipé(e) de son propre vélo). Inscriptions auprès de l'espace Entour'âge : 02 51 24 69 81 - entourage@larochesurayon.fr

LES CHIFFRES CLEFS

- 3 agents travaillent pour la mission éducation aux risques routiers
- Plus de 420 jours de « face à face » pédagogique sont organisés chaque année



ACCOMPAGNER LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS

En tant que collectivité, il appartient également à l'Agglomération de faire preuve d'un maximum d'exemplarité. Propriétaire d'une flotte de 12 véhicules électriques pour les déplacements des agents dans le cadre de rendez-vous/réunions et de 14 véhicules utilitaires utilisés dans le cadre de missions spécifiques (ex. : ramassage des corbeilles de propreté en ville), la collectivité est volontariste en matière de mobilité et met en place plusieurs dispositifs pour favoriser les déplacements doux de ses agents.

Le Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE)

Créé en 2014, le PDIE défend 3 grands enjeux : augmenter la part modale du vélo, développer l'utilisation des transports en commun, accompagner et développer les nouveaux modes de mobilités alternatives et les innovations. 17 entreprises et administrations yonnaises se sont engagées en 2014. Le PDIE compte aujourd'hui 45 adhérentes pour soutenir cette démarche.

Mise en place en 2017, l'**indemnité kilométrique vélo** vise à indemniser les agents de la collectivité qui utilisent leur vélo (ou VAE) personnel dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. 150 agents en bénéficient aujourd'hui contre 72 en 2017.

Des trottinettes électriques en prêt

5 trottinettes électriques « IMI » produites par l'entreprise vendéenne Céléfère (Dompierre-sur-Yon) ont rejoint en 2021 le parc des engins de déplacement en prêt-essai, en complément des 20 vélos à assistance électrique déjà disponibles depuis 2018 dans le parc du PDIE. Ces équipements sont mis à disposition des entreprises membres du dispositif à titre gratuit et pendant un mois. Les trottinettes peuvent être utilisées dans le cadre des déplacements professionnels ou des déplacements domicile-travail. Des agents de l'Agglomération experts de l'éducation aux risques routiers proposent en complément des mini-formations aux entreprises ayant choisi de tester les trottinettes avant prise en main. Ces formations permettront de mettre en lumière les règles de sécurité inhérentes à l'utilisation de ces engins afin de réduire les potentiels conflits d'usage sur la voie publique.

Un vélo-courrier

Afin de réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels quotidiens, un nouvel équipement viendra rejoindre la flotte de véhicules de service de la Ville de La Roche-sur-Yon à la fin du mois de septembre : un vélo-courrier. Doté d'une assistance électrique et pouvant transporter entre 20 et 30 kg environ, ce vélo-courrier permettra de limiter les déplacements en voiture pour la distribution du courrier entre les administrations au sein du Pentagone.

Une formation à l'éco-conduite et à la sécurité

Nouveauté en 2021 : le service d'éducation aux risques routiers propose à l'ensemble des collègues de la Ville, de l'Agglomération et du CCAS des formations à l'éco-conduite et à la sécurité avec pour objectif de réduire l'impact environnemental généré par les déplacements des agents. Organisée sur une journée, la formation se compose de 70% de pratique et de 30% théorique, le tout pouvant être transposable dans la vie personnelle.

LES CHIFFRES CLEFS

- Une trentaine de véhicules électriques utilisés par les agents de la Ville et de l'Agglomération pour leurs missions quotidiennes
- 45 entreprises adhérentes au PDIE en 2021
- 5 trottinettes électriques et 20 VAE en prêt-essai dans le cadre du PDIE
- 150 agents bénéficient aujourd'hui de l'indemnité kilométrique